

Synthèses

Décembre 2019

L'Observatoire Economique et Social

Bilan 2017 : l'emploi des salariés agricoles en évolutions contrastées

En 2017, les entreprises du régime agricole ont réalisé 1 308 millions d'heures de travail salarié. Le volume d'heures rémunérées progresse légèrement (+ 0,8 %) par rapport à l'année 2016. Trois secteurs d'activité sont en hausse, seul le secteur du tertiaire se replie (- 1,4 %). La masse salariale, après avoir franchi le seuil des 20 milliards d'euros en 2016, poursuit sa croissance (+ 2,1 %). Le salaire horaire connaît une hausse de 1,3 %, plus rapide que celle du Smic (+ 0,9 %).

La permanence de l'emploi, mesurée par le nombre de contrats au 31 décembre, se dégrade (- 2,9 %). Cet indicateur ne reflète pas parfaitement le volume d'emplois salariés agricoles. Ce dernier est caractérisé par un fort volume d'emplois saisonniers, et plus généralement de contrats à durée déterminée (CDD), s'achevant le plus souvent bien avant le 31 décembre. Ces emplois en CDD présentent majoritairement des salaires proches du Smic et sont conclus pour une courte durée.

Les chiffres clés du salariat agricole en 2017

2,1 millions de contrats de travail actifs dans l'année (+ 0,1 %), dont 29 % en CDI.

1,6 million de salariés (- 2,6 %), dont 658 441 encore présents au 31 décembre 2017.

1,3 milliard d'heures de travail (+ 0,8 %), représentant 813 654 salariés mesurés en ETP.

20 milliards d'euros de masse salariale (+ 2,1 %).

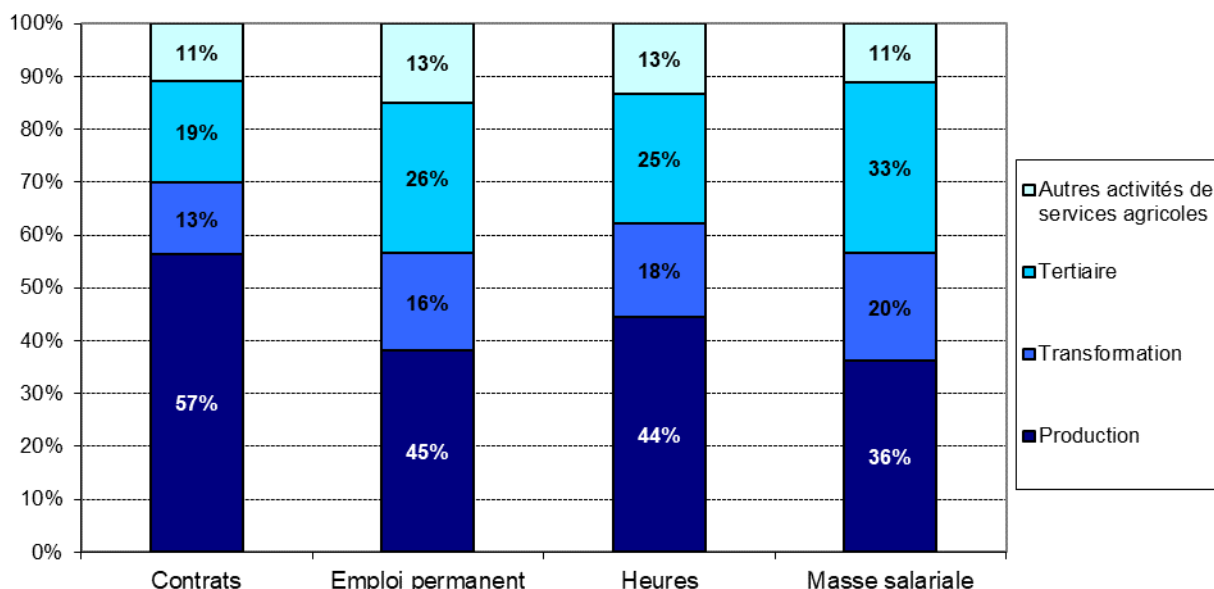
191 749 établissements employeurs de main-d'œuvre (- 1,0 %).

La production, principal secteur agricole

L'activité des entreprises affiliées au régime agricole regroupe quatre grands secteurs : la production agricole, les industries de transformation agro-alimentaire, le tertiaire agricole (incluant les banques, les assurances et les services à l'agriculture), ainsi que les « autres activités de services agricoles » orientées vers les services à la personne ou à l'entreprise (paysagisme, centres équestres, employeurs, artisans ruraux et particuliers employeurs de jardiniers).

Le secteur de la production reste le secteur dominant au regard des indicateurs caractérisant l'emploi salarié (contrats, emploi permanent, heures rémunérées et masse salariale). Néanmoins, les caractéristiques propres à ce secteur (volume important de saisonniers et emplois courts faiblement rémunérés) font varier son importance selon l'indicateur d'emploi retenu. En 2017, comme en 2016, il totalise ainsi 57 % des contrats de travail, 44 % du volume d'heures rémunérées, mais seulement 36 % de la masse salariale. Le secteur du tertiaire agricole, deuxième en termes de niveau de l'emploi, concentre 33 % de la masse salariale globale, avec une part des contrats de travail bien inférieure à celle du secteur de la production : 19 % (graphique 1).

Graphique 1
REPARTITION DES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE SELON LES GRANDS INDICATEURS D'EMPLOI EN 2017



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Stabilité de l'emploi, mesuré par l'indicateur du nombre de contrats de travail

En 2017, le nombre total de contrats (2,1 millions), indicateur de la dynamique de l'emploi, progresse très légèrement de + 0,1 %, après une baisse de 2,0 % en 2016.

Les secteurs de la transformation, du tertiaire agricole et des « autres activités de services » présentent une évolution positive (respectivement + 6,1 %, + 3,0 % et + 5,9 %). Seul le secteur de la production présente une diminution de 2,0 % (tableau 1).

Tableau 1
EVOLUTIONS ANNUELLES DU NOMBRE DE CONTRATS PAR GRAND SECTEUR EN 2017 (EN %)

Secteurs	Evolution annuelle en %
Production	-2,0
Transformation	6,1
Tertiaire	3,0
Autres activités de services agricoles	5,9
Ensemble des secteurs	0,1

Source : MSA

Croissance du volume horaire de l'emploi

En 2017, le nombre total d'heures rémunérées s'accroît de 0,8 % (tableau 2), après + 0,4 % en 2016. Hormis le secteur du tertiaire qui présente un léger recul (- 1,4 %), les autres secteurs agricoles présentent des évolutions stables ou bien orientées.

Le nombre d'heures du secteur de la production agricole présentent une croissance de 1,4 % (contre - 0,5 % en 2016).

Le secteur des « autres activités de services agricoles » renoue avec la croissance (+ 1,2 % contre 0,0 % en 2016).

Tableau 2
EVOLUTIONS ANNUELLES DU NOMBRE D'HEURES PAR GRAND SECTEUR EN 2017 (EN %)

Secteurs	Evolution annuelle en %
Production	1,4
Transformation	2,0
Tertiaire	-1,4
Autres activités de services agricoles	1,2
Ensemble des secteurs	0,8

Source : MSA

Recul du nombre d'emplois en cours en fin d'année

Le nombre d'emplois en cours au 31 décembre de l'année 2017 se replie de 2,9 %, après - 1,2 % en 2016. Tous les secteurs sont en décroissance. Les secteurs de la transformation, du tertiaire et de la production présentent les plus forts reculs, avec respectivement - 4,6 %, - 4,1 % et - 2,1 %. Le secteur

des « Autres activités de services agricoles » affiche une baisse plus modérée avec - 1,4 % (tableau 3).

Tableau 3
EVOLUTIONS DES EMPLOIS EN COURS EN FIN D'ANNEE DE 2015 A 2017

Secteurs	2015	2016	2017	Evolution 2016/2015	Evolution 2017/2016
Production	262 153	255 309	250 051	-2,6%	-2,1%
Transformation	108 195	109 343	104 341	1,1%	-4,6%
Tertiaire	189 145	187 233	179 566	-1,0%	-4,1%
Autres activités de services agricoles	126 551	126 207	124 483	-0,3%	-1,4%
Ensemble des secteurs	686 044	678 092	658 441	-1,2%	-2,9%

Source : MSA

Repli de la part de travail en CDI

La proportion du volume de travail réalisé par les salariés en CDI est en recul, et ce dans tous les secteurs agricoles. En 2017, le recul global est supérieur à deux points (tableau 4).

Tableau 4
PROPORTIONS DES HEURES DE TRAVAIL EXERCEES EN CDI DE 2015 A 2017

Secteurs	2015	2016	2017	Ecart en points 2017/2016
Production	51,4%	50,3%	49,6%	-0,7
Transformation	79,8%	78,7%	73,8%	-4,8
Tertiaire	84,7%	83,5%	78,6%	-4,9
Autres activités de services agricoles	62,7%	61,8%	61,1%	-0,8
Ensemble des secteurs	66,3%	65,1%	62,5%	-2,6

Source : MSA

Recul du nombre de contrat saisonnier

En 2017, le volume d'emploi saisonnier, mesuré en heures de travail, est stable (+ 0,2 %) par rapport à 2016. Ce mouvement s'associe à une décroissance du nombre de contrats de travail actifs dans l'année, de 4,1 % (tableau 5).

Tableau 5
NIVEAUX ET EVOLUTIONS DE L'EMPLOI SAISONNIER ET DE L'EMPLOI GLOBAL - EN 2016 ET 2017

		2016	2017	Evolution 2017/2016
Emploi saisonnier	Nombre contrats actifs	1 184 161	1 135 638	-4,1%
	Nombre d'heures travaillées	164 774 332	165 104 169	0,2%
Emploi global	Nombre contrats actifs	2 109 234	2 110 871	0,1%
	Nombre d'heures travaillées	1 297 435 437	1 307 541 552	0,8%

Source : MSA

Une masse salariale bien orientée

En 2017, la masse salariale agricole augmente (+ 2,1 %) ; un mouvement qui s'explique par l'évolution très favorable du salaire horaire moyen (+ 1,3 %), plus élevé que l'évolution du Smic annuel (+ 0,9 %). Autre élément explicatif, le volume d'heures travaillées est en croissance (+ 0,8 %).

La masse salariale de la production agricole s'accroît annuellement de 3,4 %. Dans le secteur de la transformation, elle progresse de 3,9 % et dans celui du tertiaire, elle recule annuellement de 1,4 %. Le

secteur des « autres activités de service » repart à la hausse avec + 5,3 % d'évolution, après celle de 2016 (1,5 %).

Tableau 6
EVOLUTIONS ANNUELLES DE LA MASSE SALARIALE PAR GRAND SECTEUR EN 2017 (EN %)

Secteurs	Evolution annuelle en %
Production	3,4
Transformation	3,9
Tertiaire	-1,4
Autres activités de services agricoles	5,3
Ensemble des secteurs	2,1

Source : MSA

Le secteur de la production : près de 60% de salaires proches du Smic

La structure salariale du régime agricole, si elle est stable d'une année à l'autre, s'avère très différente par secteur d'activité. Dans le secteur de la production, la majeure partie de la masse salariale provient des emplois rémunérés à un niveau inférieur ou égal à 1,3 Smic, ce qui rend son évolution fortement liée à celle du Smic. Au contraire, dans le tertiaire agricole, 80 % de la masse salariale est constituée d'emplois rémunérés au-dessus de 1,6 Smic horaire (tableau 7).

Tableau 7
STRUCTURE DE REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR TRANCHE DE SALAIRE HORAIRE BRUT SELON LES GRANDS SECTEURS EN 2017 (EN %)

Secteurs	Inférieur ou égal à 1,3 Smic*	Entre 1,3 et 1,6 Smic*	Plus de 1,6 Smic*	TOTAL
Production	56,3	18,7	25,1	100,0
Transformation	18,5	18,2	63,3	100,0
Tertiaire	8,4	11,4	80,2	100,0
Autres activités de services agricoles	46,6	18,8	34,6	100,0
Ensemble des secteurs	32,0	16,2	51,8	100,0

*Smic : salaire horaire moyen de l'année 2017.

Source : MSA

Des rémunérations horaires évoluant à un rythme trois fois plus rapide que celui du Smic

En 2017, le salaire horaire brut moyen, toutes formes de rémunérations incluses, pour les entreprises affiliées au régime agricole progresse de 1,3 % pour atteindre la valeur de 15,65 €, soit 1,6 Smic.

Le secteur de la production, premier employeur agricole, présente une légère croissance annuelle (+ 2,0 %), avec un salaire horaire moyen de 12,72 €. Dans le secteur de la transformation, la progression du salaire horaire est de 1,8 % (17,99€). Le tertiaire agricole se stabilise, avec le salaire horaire moyen le plus élevé (20,67 €). Le secteur des « autres activités de services agricoles » présente la plus forte hausse avec 4,1 % (13,05 €).

Le Smic horaire se stabilise avec 0,9 % en 2017 (+ 0,6 % en 2016). En 2017, seul le secteur du tertiaire agricole présente une évolution de salaires horaires plus faible que celle du Smic horaire (tableau 8).

Tableau 8
NIVEAUX ET EVOLUTIONS DU SMIC HORAIRE ET DES SALAIRES HORAIRES PAR GRAND SECTEUR DE 2015 A 2017

Salaire moyen par secteur	2015	2016	2017	Evolution 2016/2015 en nombre de Smic	Evolution 2017/2016 en nombre de Smic	Evolution 2016/2015 en valeur	Evolution 2017/2016 en valeur
Smic horaire moyen sur l'année (en €)	9,61	9,67	9,76	0,6%	0,9%	0,6%	0,9%
Production (en nombre de Smic) *	1,28	1,29	1,30	0,8%	1,1%	1,4%	2,0%
Transformation (en nombre de Smic) *	1,80	1,83	1,84	1,2%	0,9%	1,9%	1,8%
Tertiaire (en nombre de Smic) *	2,10	2,14	2,12	1,5%	-0,9%	2,2%	0,0%
Paysagistes, centres équestres (en nombre de Smic) *	1,28	1,30	1,34	0,9%	3,2%	1,5%	4,1%
Ensemble (en nombre de Smic) *	1,58	1,60	1,60	1,0%	0,4%	1,7%	1,3%

* Toutes formes de rémunérations incluses.

Source : MSA

Une masse salariale agricole représentant 3,7% de celle du secteur privé en France

Les indicateurs permettant la comparaison de l'emploi salarié entre le régime agricole et le régime général sont le nombre de salariés présents au 31 décembre de l'année d'une part et la masse salariale d'autre part.

Le nombre de salariés présents au 31 décembre 2017 dans le régime agricole représente près de 3,4 % de l'emploi salarié du secteur privé en France¹, cette proportion reste quasi semblable à celle relevée à la fin de l'année 2016. En 2017, la masse salariale du régime agricole représente 3,7 % de la masse salariale du secteur privé en France. Les rémunérations au régime agricole seraient ainsi sensiblement plus élevées qu'au régime général (3,7 % contre 3,4 %).

En 2017, une croissance de la masse salariale agricole inférieure à celle du régime général

En 2017, le taux de croissance de la masse salariale du régime agricole (+ 2,1 %) est inférieur à celui du régime général + 3,5 % (tableau 9).

Tableau 9
NIVEAU ET EVOLUTIONS DE LA MASSE SALARIALE AU SEIN DES DEUX REGIMES

Année	Masse salariale (Milliards d'euros)	Evolution annuelle en %		
		2015	2016	2017
Régime général	559,1	1,7	2,4	3,5
Régime agricole	20,5	0,4	2,1	2,1

Source : MSA/ACOSS

¹ Source complémentaire relative à l'emploi du régime général : Acoss Stat n° 295 - Septembre 2019.

Définitions

Contrats actifs dans l'année : contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans l'année, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours d'année. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés quelle que soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emploi permanent : Contrat en cours en fin d'année. Les contrats ayant cessé avant la fin de l'année, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin d'année, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Nombre d'heures de travail : nombre d'heures ayant donné lieu à paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) : somme des heures de travail salarié rémunérées au cours de l'année, rapportées à la durée du travail légale ou conventionnelle s'appliquant à l'établissement employeur.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de part salariale, y compris indemnités compensatrices de congés payés, primes de précarité et avantages en nature.

Production agricole : activités de production, d'élevage, d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

Transformation : transformation de produits agricoles effectuée par des entreprises à statut coopératif, et scieries fixes.

Tertiaire : secteur tertiaire lié au monde agricole. Le régime de protection sociale de salariés de professions agricoles est applicable aux salariés mentionnés à partir du sixième alinéa de l'article L722.20 du Code rural (salariés des organismes de mutualité agricole, des caisses de crédit agricole mutuel, des chambres d'agriculture, des coopératives agricoles, des sociétés à caractère coopératif dites fruitières, des sociétés agricoles diverses, des syndicats agricoles).

Autres activités de services agricoles : paysagisme, jardinage, centres équestres, entraînement et dressage de chevaux, services à la personne, artisanat rural, jardinage, bénévolat, enseignement.

Règles de calcul des salaires horaires moyens

La valeur du Smic est exprimée en valeur annuelle moyenne.

Le salaire horaire brut moyen est calculé comme étant la résultante de la masse salariale rapportée aux nombres d'heures de travail déclarées. A ce titre, sont donc inclus dans le calcul : les primes de précarités, les heures supplémentaires, les congés payés.

Les salaires horaires sont exprimés en nombre(s) de Smic obtenu(s) en divisant le salaire horaire brut moyen annuel par la valeur du Smic horaire moyen.

Sigles cités :

Accoss : Agence centrale des organismes de sécurité sociale
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
ETP : Equivalent temps plein
Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TODE : Travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi

Télécharger les données au format Excel : 